

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de novembre deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-09-94

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 novembre 2014, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Conseil »

Condoléances à la famille de Monsieur Serge Bouchard »

« Environnement »

Modification de la résolution CV-2013-02-49 « Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la compensation de milieux humides dans le « *projet de développement 10-12* (secteur Pintendre) », autorisation à l'égard du dépôt de demandes de certificat d'autorisation (secteur Pintendre)

Réf. : ENV-2014-016 »

« **Environnement**

Ententes à intervenir avec Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles concernant le déploiement du réseau de bornes électriques sur le territoire de la ville et démarches pour l'installation d'une borne

Réf. : ENV-2014-052 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-95

Condoléances à la famille de Monsieur Serge Bouchard

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville à tous les membres de la famille de Monsieur Serge Bouchard à la suite de son décès. Monsieur Bouchard a été un homme très impliqué dans la communauté. Il a été conseiller municipal dans la Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy de novembre 1979 à avril 1984. De mai 1984 à octobre 1995, il fût maire de Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy pendant 16 ans au sein du conseil municipal. Monsieur Bouchard était membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Desjardins depuis plusieurs années. Il est une source d'inspiration pour les lévisiens et lévisiennes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-96

Période de questions

Environ 35 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant le Renouvellement et l'autorisation de la signature de la convention collective des policiers et policières et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2014-09-97

Renouvellement et autorisation de la signature de la convention collective des policiers et policières

Document d'aide à la décision [RH-2014-120](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et la greffière à signer la convention collective à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-120.

Adoptée à la majorité

CV-2014-09-98

Acquisition du lot 5 186 081 du cadastre du Québec (rue de la Concorde secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilité publique

Document d'aide à la décision [DEV-2014-170-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir le lot 5 186 081 du cadastre du Québec au prix de 5 099 352 \$, plus taxes si applicables, aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2014-170-R-1, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De décréter l'affectation à l'utilité publique de ce lot, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-09-99

Modifications à la structure organisationnelle et contrat de travail à intervenir avec le directeur général adjoint – Sécurité publique

Document d'aide à la décision [RH-2014-135](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accepter la structure organisationnelle telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-135 et de confier le mandat conjoint à la Direction générale et à la Direction de ressources humaines de procéder aux actions requises pour assurer la mise en œuvre de cette structure.

D'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir avec Yves Després concernant sa nomination au poste hors-cadre de directeur général adjoint – Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-00

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 20 octobre 2014, par la modification à la résolution CV-2014-09-75 « Aide financière à La Société historique Alphonse-Desjardins en soutien à l'implantation d'un Centre de conservation et de mise en valeur des archives et collections muséales (59, rue Bégin, secteur Lévis) » par la suppression des mots « et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-01

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 14 et 20 octobre 2014

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 14 et 20 octobre 2014 est déposé.

CV-2014-10-02

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

Document d'aide à la décision [RH-2014-139](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter un montant de 105 640 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, pour assumer les services professionnels requis, au poste budgétaire 02-160-00-412.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-03

Titularisation de la coordonnatrice à la Cour municipale de la Direction des affaires juridiques et du greffe

Document d'aide à la décision [RH-2014-144](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De titulariser Brigitte Baron à titre de coordonnatrice à la Cour municipale de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-04**Création de six postes de mécaniciens du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures**Document d'aide à la décision [RH-2014-145-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De créer six postes réguliers cols bleus à temps complet de mécaniciens classe 2, au Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-05**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Breakeyville inc.**Document d'aide à la décision [DG-2014-185](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de Breakeyville inc., le 15 novembre 2014 à Lévis (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-06**Autorisation à un membre du conseil de la Ville aux fins de sa participation aux 18^{es} journées annuelles de santé publique**Document d'aide à la décision [DG-2014-186](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin à participer aux 18^{es} journées annuelles de santé publique, le 26 novembre 2014 à Québec et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-07**Prêt d'une salle au groupe Lévis refuse les compteurs intelligents**Document d'aide à la décision [DG-2014-199-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De prêter gracieusement une salle au Centre civique du secteur Saint-Jean-Chrysostome, au groupe *Lévis refuse les compteurs intelligents*, le 18 novembre 2014, de 18 h à 22 h.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-08

Appui au Service d'information et de référence 211

Document d'aide à la décision [DG-2014-188](#)

ATTENDU l'utilité démontrée du Service d'information et de référence 211, permettant aux citoyens et citoyennes d'avoir accès facilement et rapidement afin d'obtenir directement de l'information sur les organismes sociocommunautaires pour répondre à leurs besoins;

ATTENDU QUE ce service maintient à jour une base de données des organismes sociocommunautaires directement accessible sur son site internet, et fréquemment consulté par la population, mais également les intervenants sociocommunautaires;

ATTENDU QUE ce service s'inscrit dans la chaîne de communication avec les citoyens et citoyennes lors des situations d'urgence;

ATTENDU QUE la transformation démographique et les enjeux liés au vieillissement de la population et aux tendances visant le maintien des personnes âgées à leur domicile le plus longtemps possible, nécessite la mise en place et le maintien d'un service 211 apte à répondre aux besoins des personnes âgées;

ATTENDU QUE ce service est, depuis 1997, réservé à cette fin en Amérique, que 99% du territoire des États-Unis est couvert, 60% du Canada, dont 100% de l'Ontario et qu'au Québec, seules les régions administratives de l'Outaouais, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ainsi que la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska sont couverts par ce service;

ATTENDU QUE le financement actuel de ce service au Québec est assuré par Centraide, certaines municipalités participantes et des partenaires donateurs;

ATTENDU QUE les clientèles de ce service et les organismes sociocommunautaires référés, sont directement associés aux missions du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de contribuer financièrement au déploiement du Service d'information et de référence 211 pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du territoire québécois.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à la Communauté métropolitaine de Québec, à la Conférence régionale des élus de la Chaudière Appalaches et à cet organisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-09

Financement de la dépense relative aux travaux de réhabilitation complémentaire sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [ENV-2014-046](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser le financement de la dépense relative aux travaux de réhabilitation complémentaire sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec au montant de 414 900 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-10

Modification de la zone des travaux de caractérisation environnementale (rues Pie-X, Saint-Édouard et route du Président-Kennedy, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [ENV-2014-049](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser First capital realty inc. à réaliser les travaux de caractérisation environnementale dans la zone modifiée sur le terrain appartenant à la Ville, telle qu'elle est identifiée en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2014-049.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-11

Addenda à l'entente intervenue avec la Communauté métropolitaine de Québec pour le projet de la Grande plée bleue

Document d'aide à la décision [ENV-2014-045](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'addenda à l'entente intervenue avec la Communauté métropolitaine de Québec, relative à l'obtention de la subvention des trames verte et bleue pour le projet de la Grande plée bleue, tel qu'il est annexé à la

fiche de prise de décision ENV-2014-045, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet addenda.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-12

Adoption du budget 2015 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2014-030](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le budget 2015 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, tel qu'il est adopté par sa résolution 70-14.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-13

Modification de la résolution CV-2009-09-64 « Concept d'aménagement de l'Innoparc de Lévis et demande d'aide financière dans le cadre du programme fonds chantiers Canada-Québec pour son aménagement »

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2014-119](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2009-09-64 « Concept d'aménagement de l'Innoparc de Lévis et demande d'aide financière dans le cadre du programme fonds chantiers Canada-Québec pour son aménagement » par l'ajout, après les mots « Québec-Municipalités », des mots « et de confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-14

Prolongation de l'affectation temporaire d'un contremaître au Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest de la Direction des infrastructures et lettre d'entente à intervenir

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2014-128](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser la prolongation de l'affectation temporaire d'un contremaître au Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest de la Direction des infrastructures, pour la période débutant le 10 novembre 2014 et se terminant au plus tard le 10 avril 2015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis, le Syndicat des

employés municipaux de Lévis, section locale 2334 et le membre du personnel concerné, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-128.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-15

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [INF-2014-022](#)

Le rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires et virement de fonds est déposé, à titre d'information.

CV-2014-10-16

Rapports d'études préliminaires relatives à l'enfouissement des réseaux câblés de la rue Saint-Laurent (secteur de la Traverse, secteur Lévis), engagement de la Ville et financement afférent

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2014-103](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accepter les rapports d'études préliminaires préparés par Hydro-Québec et portant les numéros DCL-21524258 (embellir les voies publiques) et DCL-21507892 (site d'intérêts patrimonial et culturel).

D'autoriser Hydro-Québec, Bell et Vidéotron à poursuivre le projet en débutant la préparation de la phase d'études d'avant-projet.

De s'engager auprès d'Hydro-Québec, Bell et Vidéotron à défrayer les frais encourus advenant l'abandon du projet par la Ville.

D'opter pour le choix 1 quant au partage des responsabilités relatives aux ouvrages civils, tel qu'il est exposé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-103.

De financer la dépense relative à la réalisation des études d'avant-projet et la préparation des plans et devis du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Saint Laurent (secteur de la Traverse, secteur Lévis) par Hydro-Québec, Bell et Vidéotron, au montant maximal de 270 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-17

Attribution du contrat pour le remplacement du collecteur d'égout de la côte Patton (secteur Lévis) et décret de travaux

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2014-127](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour le remplacement du collecteur d'égout de la côte Patton (appel d'offres 2014-50-86) à Construction polaris inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 234 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-18

Autorisation de la dépense relative à des honoraires pour l'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1)

Document d'aide à la décision [INF-GEN-2014-114-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la modification du contrat d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase 1) au montant de 82 000 \$, plus taxes, en capital, intérêts et frais, relativement au règlement des honoraires professionnels de l'entreprise Aecom, et ce, compte tenu que ces modifications sont accessoires et ne changent pas la nature du contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-19

Attribution de contrat pour la fourniture et l'installation de feux de préemption aux intersections de la Ville et modification de la résolution CV-2014-07-77 « Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'installation de feux de préemption sur l'ensemble du territoire de la ville »

Document d'aide à la décision [INC-2014-023](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture et l'installation de système de feux de préemption aux intersections de la Ville (appel d'offres 2014-50-81) à Électroméga ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 481 151 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

De modifier la résolution CV-2014-07-22 « Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'installation de feux de préemption sur l'ensemble du territoire de la ville » par le remplacement du montant de « 354 000 \$ » par

le montant de « 499 100 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-20

Modification de la résolution CV-2004-02-18 « Création de la commission consultative « Jeunes et Ville » »

Document d'aide à la décision [DVC-SOC-2014-020](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2004-02-18 « Création de la commission consultative « Jeunes et Ville » » de la façon suivante :

- à l'alinéa « Composition » :
 - par le remplacement des mots et des chiffres « 12 personnes » par les mots et chiffres « 14 personnes »;
 - par l'ajout des organismes suivants :
 - ✓ Forum jeunesse Chaudière-Appalaches : 1 personne;
 - ✓ Commission scolaire des navigateurs : 1 personne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-21

Gratuité des activités de bains libres dans les piscines municipales pour la tenue de la journée du sport RBC ParticipACTION

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2014-030](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder la gratuité des activités de bains libres dans les piscines municipales du 28 au 30 novembre 2014, afin de souligner la tenue de la journée du sport RBC ParticipACTION.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-22

Aide financière à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis dans le cadre de sa campagne majeure de financement, mandat à la Direction du développement et financement afférent

Document d'aide à la décision [DEV-2014-093-R-3](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, telle

qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2014-093-R-3, ainsi que de mandater la Direction du développement pour négocier avec cette fondation une entente de visibilité et d'autoriser que les montants requis soient inscrits au budget de fonctionnement de cette direction, tels qu'ils sont indiqués à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-23

Renonciation au bénéfice d'une partie de l'assiette de la servitude réelle et perpétuelle de passage de conduites d'adduction d'eau potable et d'égout grevant les lots 3 478 028 et autres du cadastre du Québec (rue de l'Église, secteur Saint-Romuald) et acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 2 356 707 de ce cadastre

Document d'aide à la décision [DEV-2014-156](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renoncer au bénéfice d'une partie de l'assiette de la servitude réelle et perpétuelle de passage de conduites d'adduction d'eau potable et d'égout prévue à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 421 680, sur une partie du lot 2 356 707 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 233,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-156, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 2 356 707 de ce cadastre et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 2 356 707 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 318,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 2 356 707 de ce cadastre et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-24

Abrogation de la résolution CV-2010-13-22 « Vente du lot 2 059 686 du cadastre du Québec à 9211-8579 Québec inc. (route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) », confirmation relative à l'utilité publique, vente du lot 2 059 686 du cadastre du Québec à Les boisés de Pintendre inc. (secteur Pintendre) et affectation du produit de la vente

Document d'aide à la décision [DEV-2014-183](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'abroger la résolution CV-2010-13-22 « Vente du lot 2 059 686 du cadastre du Québec à 9211-8579 Québec inc. (route du Président Kennedy, secteur Pintendre) ».

De confirmer que le lot 2 059 686 de ce cadastre n'est plus affecté à l'utilité publique.

De vendre le lot 2 059 686 de ce cadastre à Les boisés de Pintendre inc., aux prix et conditions mentionnés aux conditions d'acquisition signées par cette entreprise, le 23 octobre 2014, sous réserve des conditions additionnelles mentionnées ci-après, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet :

- la superficie approximative de 9 290,3 mètres carrés qui sera cédée gratuitement à la Ville devra être libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, sauf les servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique;
- à défaut de procéder à cette cession à la Ville, cette dernière pourra à son choix, exercer les recours prévus aux conditions d'acquisition ou obtenir de cette entreprise une somme de 200 000\$ à titre de dommages et intérêts liquidés, cette somme étant indexée selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Québec à compter du 1^{er} novembre 2015;
- la cession de cette partie de terrain à la Ville ne dispense pas l'acquéreur, ses successeurs ou sous-acquéreurs de verser à la Ville la contribution pour fins de parc prévue au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement;
- que cette entreprise accepte par écrit les conditions additionnelles mentionnées à la présente résolution dans les 10 jours de la réception d'une copie de cette dernière, à défaut de quoi cette résolution n'aura aucun effet;

D'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-25

Financement afférent à l'entente de visibilité à intervenir avec 9296-0194 Québec inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2014-186](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec 9296-0194 Québec inc. au montant maximal de 165 000 \$, taxes incluses si applicables, au budget 2015 et d'autoriser la Direction du développement à inclure cette somme à son budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-26**Adoption du Second projet de règlement RV-2014-13-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (stationnement hors rue pour les usages de la classe d'usages P201)**Document d'aide à la décision [URBA-2014-197](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-07-33.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-27**Adoption du Règlement RV-2014-13-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (vente de véhicules récréatifs, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)**Document d'aide à la décision [AGR-2014-028](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser un des usages de la classe C300 soit la vente de véhicules récréatifs à un seul endroit dans la zone C2784 et d'y prévoir des normes concernant la superficie maximale de plancher, la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain, la superficie d'occupation au sol et la hauteur du bâtiment principal ainsi que des normes concernant les marges de recul ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2014-13-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-33.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-28**Adoption du Règlement RV-2014-13-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C1036, secteur Saint-Romuald)**Document d'aide à la décision [AGR-2014-029](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir qu'un bâtiment principal situé dans la zone C1036 doit avoir une superficie de plancher minimale de 1 375 mètres carrés et d'interdire dans cette zone, à titre d'usage principal, les usages du groupe I2 industrie.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV 2014-13-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-34.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-29

Adoption du Règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (stationnement hors rue dans la zone M2174, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [AGR-2014-030](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de supprimer, dans la zone M2174, l'obligation d'aménager le plus grand nombre possible de cases de stationnement de manière à tendre à se conformer à la norme générale exigée pour l'usage dans le règlement, lorsque les cours latérales et arrière le permettent et de ne plus exiger de cases de stationnement pour les usages commerciaux, publics et communautaires lors de l'agrandissement d'un bâtiment principal situé dans cette zone ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2014-13-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-35.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-30

Modification de la résolution CV-2013-02-49 « Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la compensation de milieux humides dans le « *projet de développement 10-12* (secteur Pintendre) », autorisation à l'égard du dépôt de demandes de certificat d'autorisation (secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [ENV-2014-016](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier la résolution CV-2013-02-49 « Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la compensation de milieux humides dans le « *projet de développement 10-12* (secteur Pintendre) » de la façon suivante :

- o par le remplacement dans le titre et dans le texte de « ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs » par « ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques »;
- o par le remplacement de « plan de gestion des milieux naturels de l'arrondissement de Desjardins » par « plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis »;
- o par le remplacement de « 13,12 hectares » par « 13,905 hectares ».

D'autoriser WSP Canada Inc. à déposer, au nom de la Ville de Lévis et du promoteur Le boisé de Pintendre, au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* suivante:

- o Développement résidentiel *Le boisé de Pintendre*, situé à l'ouest de la 10^e Avenue, secteur Pintendre (numéro de référence : MDDELCC 7450-12-01-01943-01).

D'autoriser WSP Canada Inc. à déposer, au nom de la Ville de Lévis et des promoteurs Gestion G.Lagacé Inc. et Régis Beaumont, au Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* suivante:

Développement commercial (résidentiel) des lots 2 296 147, 2 296 148, 2 296 149, 4 958 340 et 5 038 705 du cadastre du Québec, secteur Pintendre (numéro de référence : MDDELCC 7450-12-01-02182-01).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-31

Ententes à intervenir avec Hydro-Québec et le ministère de l'Énergie et des ressources naturelles concernant le déploiement du réseau de bornes électriques sur le territoire de la ville et démarches pour l'installation de bornes

Document d'aide à la décision [ENV-2014-052](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure les ententes à intervenir avec Hydro-Québec et le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant le déploiement du réseau de bornes électriques sur le territoire de la ville, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision ENV-2014-052, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces ententes.

De poursuivre les démarches afin d'installer deux bornes électriques sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-32

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-10-33

**Félicitations à Jeannine Morin, Jean-Paul Marquis, Louisette Théberge,
Rita Boisvert et Yvette Shink**

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Madame Jeannine Morin, Monsieur Jean-Paul Marquis, Madame Louise Théberge, Madame Rita Boisvert et Madame Yvette Shink pour avoir remporté la médaille d'or dans la discipline *Pétanque atout* lors des plus récents Jeux Fadoq, qui avait lieu à Victoriaville du 16 au 18 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-34

Félicitations à des membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville Christian Drouin, Albert Filteau, Michel Gagné, Claude Genest, Ariane Loignon, Léonard Martineau, René Ouellet, Jacques Papillon, Pierre Prémont et Steve Roy ainsi que tous les autres membres du personnel impliqués pour la réalisation des travaux en régie du terrain de soccer synthétique au parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur), effectuée avec efficience et dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet, source d'inspiration et d'excellence pour l'ensemble de l'administration municipale lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-10-35**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-10-36**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
